

QUE VEUT LA CGT POUR LA GRILLE INDICIAIRE ET POUR LA CATÉGORIE C?

La CGT veut que les catégories A, B et C soient revalorisées pour reconnaître vraiment les qualifications.

Pour cela, le concours doit être la norme pour entrer dans la Fonction publique. Un sas d'entrée sans concours en catégorie C permettrait aux personnes sorties du système scolaire sans qualification d'intégrer la Fonction publique.

Aujourd'hui les employeurs publics abusent du recrutement sans

concours d'agents qualifiés.

Pour le privé comme pour le public, la CGT veut que le salaire de début de carrière soit construit à partir du SMIC.

Seule l'entrée en catégorie C sans qualification devrait être rémunérée au SMIC.

*** Attention, pensez à voter avant le 6 décembre si vous devez voter par correspondance ou par vote électronique**

La CGT veut pour chaque catégorie 2 grades au maximum, sans blocage de carrière, permettant au minimum de doubler la rémunération pour une carrière complète.

Pour la CGT la grille d'une catégorie doit permettre de dérouler une carrière complète en 35 ans au maximum. L'agent s'acquittant au mieux de ses tâches pourrait voir sa durée de carrière réduite d'un tiers. Chaque échelon doit durer de 2 à 3 ans maximum.

Le passage au deuxième grade doit être automatique après une certaine ancienneté dans le dernier échelon du premier grade, par exemple 5 ans. Une possibilité de passage accéléré au grade supérieur par examen professionnel et par le tableau d'avancement doit toujours être ouverte.

Toutes les primes ayant un caractère de complément salarial doivent être transformées en point d'indice, et intégrées à la grille.

Catégorie	Objectif de la CGT		Grille actuelle	
	Début de grille	Fin de grille	Début de grille	Fin de grille
C sans qualification	1 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
C par concours niveau CAP-BEP	1,2 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
B niveau Bac	1,4 SMIC	2,8 SMIC	1,01 SMIC	1,82 SMIC
B niveau Bac+2	1,6 SMIC	3,2 SMIC	1,06 SMIC	1,82 SMIC
A niveau Bac+3	1,8 SMIC	3,6 SMIC	1,19 SMIC	2,54 SMIC au 2ème grade 3,13 SMIC au 3ème grade
A niveau Bac+5	2 SMIC	4 SMIC		
A niveau Bac+8	2,3 SMIC	4,6 SMIC		

#jevotecgt
le 6 décembre

Reconstruire la grille de la catégorie C, c'est reconstruire l'ensemble de la grille

La grille de la catégorie C est la base de la construction de la grille indiciaire de la Fonction publique. Tout ce qui sera acquis pour la grille de la catégorie C permettra une meilleure reconnaissance des qualifications des catégories B et A.

Une amplitude plus importante de la grille de la catégorie C, aussi bien en entrée qu'en fin de grille, contraindrait à rehausser le début de grille des catégories B et A, qui sont pratiquement au SMIC, et en conséquence leur fin de grille.

Alors que la politique de restriction budgétaire du gouvernement va chercher à diviser les personnels (ce qui serait donné aux uns ne pouvant pas être donné aux autres), la CGT veut construire des solidarités, pour la grille indiciaire comme pour toutes les revendications des agents de la Fonction publique.

Les trois niveaux de la catégorie C, qui commencent tous au SMIC ou aux environs du SMIC, n'ont presque plus aucun déroulement de carrière.

QUE VEUT LA CGT POUR LA CATÉGORIE C ?

Par exemple, en C1, un agent en début de carrière va mettre 9 ans pour gagner 23 euros nets mensuels de plus !

Autre exemple, il y a 20 ans, un agent de catégorie C déroulant une carrière complète sur les deux premiers grades, connaissait une amplitude de carrière - déjà bien trop faible ! - de 33,2 %. La durée moyenne pour y parvenir était de

28 ans et la durée minimale de 20,5 ans.

Aujourd'hui, l'agent qui déroule une carrière complète sur les deux premiers grades (le C1 et le C2) connaît une amplitude de 28 % pour une durée de 29 ans !

Autrement dit, en parlant des plus basses rémunérations, c'est le nouvel adage de nos gouvernants : comment gagner moins en travaillant plus longtemps !

Pour finir, rappelons que, globalement, il y avait environ 500 000 agents payés entre le SMIC et le SMIC + 10 % en 1998 ; ils sont plus de 1 million aujourd'hui !

Pour changer de cap pour la catégorie C, la CGT propose d'abord des mesures d'urgence, ainsi que de refonder la grille indiciaire de la Fonction publique.





La CGT propose des mesures importantes :

Le gouvernement doit pour 2019 relever la valeur du point d'indice du niveau de l'inflation. Un plan pluriannuel doit permettre de rattraper les pertes de pouvoir d'achat sur l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

→ La CGT propose, dans l'attente d'une renégociation globale de la grille, **de redonner immédiatement un peu d'ampleur aux carrières en attribuant 20 points d'indice jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie C, 15 points jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie B et 10 points d'indice au-delà.**

Ainsi le dernier échelon de la catégorie C passerait à l'indice majoré 486.

Conformément à sa revendication de corps à deux grades, la CGT réclame la mise en extinction du C1 (le grade plus mal rémunéré) et l'intégration de tous les agents dans le C2.

Par ailleurs, notre organisation syndicale revendique la mise en place d'un « sas d'entrée » dans la fonction publique réservé aux personnes sans diplôme. Ce sas, qui pourrait avantageusement remplacer le C1, ne pourrait durer plus de 2 ou 3 ans avant d'accéder au nouveau grade C2. Cette voie d'entrée dans la Fonction publique permettrait à des citoyens sans qualification initiale de bénéficier d'un accès spécifique à la Fonction publique.

→ Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de promotion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

→ La mise en extinction du RIFSEEP et intégration de cette prime dans le traitement brut indiciaire.

→ Le salaire minimum mensuel à 1 800 euros bruts.

L'abandon de la journée de carence, réclamé par toutes les organisations syndicales, concerne toutes les catégories mais impacte particulièrement la catégorie C.

De même la catégorie C est particulièrement concernée par la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité par un départ anticipé, avec une bonification d'un trimestre par an. L'ensemble des agents subissant des conditions de travail dont la prévention ne peut éliminer la pénibilité, qui réduit l'espérance de vie (travail de nuit, milieux fermés, dangerosité, produits dangereux, postures pénibles et charges lourdes, etc.), doivent pouvoir en bénéficier.

#jevotecgt
le 6 décembre

**RIEN NE
SE FERA**

**SANS
VOUS !**



2018

DECEMBRE

#jevotecgt #jevotecgt #jevotecgt

#jevotecgt

#jevotegt

#jevotegt

#jevotecgt

#jevotecgt

#jevotecgt

#jevotcgt

#jevotegt

#jevotecgt

#jevotegt



2018

DECEMBRE